



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 18

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

la C.D.A. rappelle à tous les arbitres adultes et jeunes, qu'il est impératif de **CONSULTER** tous les vendredis ainsi que tous les samedis matins le **SITE INTERNET DU DISTRICT**, surtout en période hivernale, afin de prendre connaissance des dernières informations (comme par exemple les reports de rencontres).

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

Il est rappelé aux Clubs, **qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, il est impératif d'avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence.**

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.

Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la Commission des Arbitres afin d'éviter les déplacements inutiles des Observateurs.

AVIS AUX ARBITRES « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

La C.D.A. Vous informe que lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement.

INFORMATION A TOUS ARBITRES ADULTES ET JEUNES PERIODE DE FIN D'ANNEE

La C.D.A vous rappelle qu'à partir du week-end du 21 & 22 Décembre 2019, puis tous les week-ends de Janvier 2020, se dérouleront des rencontres Jeunes et Adultes. Merci de penser à mettre vos indisponibilités dès maintenant.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant.

Le dernier délai toléré est le lundi jusqu'à 17 heures pour le week-end 15 jours après, comme annoncé lors de l'Assemblée Générale. Trop d'arbitres ne respectent pas ce délai et se mettre « indisponible » après la date buttoir.

Des contrôles seront effectués chaque semaine. Les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est-à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toute absence de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doit être justifiée par un retour à l'adresse email de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) dans les plus brefs délais, sinon ceux-ci seront considérés comme « indisponibilité non justifiée ». Le règlement intérieur sera appliqué.

LISTE OFFICIELLE DES COORDONNEES DES ARBITRES

La C.D.A. Informe tous les clubs, qu'à partir de cette saison, la liste téléphonique des arbitres n'est plus disponible sur le site du District.

Désormais, en cas de besoin, cette liste est consultable à partir de la boîte mail officielle du club.

COMMISSION DE DISCIPLINE - RAPPEL -

ATTENTION ! La C.D.A. Vous rappelle que désormais, La Commission Départementale de Discipline se réunit le MERCREDI SOIR à la place du jeudi.

Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports. Dernier délai le mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant le Commission Départementale des Arbitres doivent être envoyés UNIQUEMENT à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS POUR LES DEMANDES D'ARBITRES

La Commission Départementale des Arbitres rappelle à tous les clubs, que toute demande d'arbitre doit se faire à l'adresse ci-dessous, et sur DOCUMENT SPECIFIQUE.
arbitres@drome-ardeche.fff.fr

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

**La Commission Départementale des Arbitres vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieux, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques :
« PROCES VERBEAUX » / « ARBITRAGE »**

FEVRIER 2020

- Samedi 01 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA

- Samedi 01 février :

Formation continue des arbitres seniors (rattrapage)

- Samedi 15 février :

Formation continue des arbitres U15 et U18

- Samedi 22 février :

Formation continue des arbitres classés U15 et U18

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 22 juin :

Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

PROCHAINE FORMATION D'ARBITRES ADULTES

La Commission Départementale des Arbitres vous informe qu'une formation d'arbitres adultes a été programmée au mois de janvier 2020 :

- les 17, 18 et 25 janvier et plus le 01 février 2020 en matinée

Les dossiers sont téléchargeables sur le site du District rubrique « arbitrage »

Pour toute information complémentaire veuillez contacter le CTDA, Mr. Roland VIALLET au :
04.75.81.36.43

COURRIERS DES ARBITRES

- ZERGUIT Mohamed : Rapport circonstancié sur la rencontre D3 du 30/11/2019, lu et noté
- BONHOMME Adrien : Démission du corps arbitral, lu et noté, nous te remercions pour les services rendus et te souhaitons bonne chance pour tes éventuels nouveaux projets
- BOURA Yssoufi : Rapport circonstancié sur la rencontre Foot Diversifié du 29/11/2019, lu et noté
- VALLON Alexis : Demande de remboursement déplacement en U18 D4 du 01/12/2019, Arrêté Municipal non averti, lu et noté
- VIALATTE Bruno : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- LYVER Sébastien : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- BARBOSA Laurent : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- GHARIBIAN Stéphane : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- CHANEGUIER Thomas : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- DIF Ouadeh : Rapport sur le dysfonctionnement de la Tablette et du retard du coup d'envoi de la rencontre de Coupe X. BOUVIER du 07/12/2019, lu et noté
- DADDA Djillali : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- PARENT Enzo : Démission du corps arbitral, lu et noté

COURRIERS DES CLUBS

- AS ST PRIEST : Demande d'arbitre en D5 le 15/12/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT